

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16952**

### Intitulé

Monteur cinéma et audiovisuel

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Leader films - Conservatoire libre du cinéma français  
(C.L.C.F.)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directrice générale

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la monteur/euse intervient lors de l'étape finale d'une production pour le cinéma, la télévision ou le web. Il/elle est un acteur important et constitutif de la chaîne de fabrication d'une œuvre. Il/elle a pour mission de mener à son terme le processus de création du projet audiovisuel, le montage étant la dernière étape de la réalisation du film. Il/elle collabore étroitement avec le réalisateur et son travail est crucial et fait d'une création parcel-laire un objet fini qu'il s'agisse d'une fiction, d'un reportage, d'un documentaire, d'un clip ou encore d'un spot publicitaire. Généralement le/la monteur/euse va débiter sa carrière en tant que stagiaire puis deviendra assistant(e)-monteur/se pour finir monteur/se ou chef - monteur/se.

Les activités du monteur/euse se répartissent en 4 phases qui correspondent à des moments différents de la production de l'œuvre cinématographique, télévisuelle ou web :

- L'appropriation du projet
- La préparation du montage
- Le montage
- Le suivi des opérations de post-production.

Capacités attestées :

Analyser les aspects artistiques d'un scénario pour définir les choix techniques nécessaires à la réalisation d'un montage

S'assurer du fonctionnement et de la configuration du matériel de montage

Dérusher : importer les rushes et les classer selon le projet et leurs qualités artistique et technique

Sélectionner les images et les sons et déterminer les éléments sonores ou visuels manquants

Concevoir la progression des plans en associant sens esthétique et respect du langage cinématographique

Réaliser une 1ère version du montage puis élaborer la version finale en concertation et accord avec le réalisateur.

Réaliser le pré-mixage pour la post-production son

Superviser l'étalonnage image final, conformer le montage et exporter la version finale du film (master) aux formats exigés par la production.

Assurer la sauvegarde de l'ensemble des médias.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la monteur/euse peut travailler pour les sociétés de production cinématographiques et télévisuelles sur différents genres : long-métrage, court-métrage, fiction, unitaire, série, émissions de divertissement, documentaires. Il peut également travailler directement dans les chaînes de télévision pour l'information, les plateaux directs et dans le domaine de la publicité dans des agences qui disposent de leur propre service audiovisuel afin de réaliser des films d'entreprises.

Si le cinéma est le secteur principal visé par les futurs/es professionnels/les, il recrute avant tout des professionnels/les confirmés/es et ce sont surtout les sociétés de production télévisuelle ou les chaînes de télévision qui offrent le plus d'opportunités aux débutants/es dans la profession.

les sociétés de production de cinématographiques, les sociétés de production de films et programme pour la télévision, les chaînes de télévision ou web tv, les sociétés de production spécialisées dans le documentaire, les sociétés spécialisées dans la post-production, les services de communication audiovisuelle de différents types de société (agence de communication, agence de publicité...)

Le Monteur peut exercer sur différents projets : un film de fiction (que ce soit pour la télévision ou le cinéma), un documentaire, un reportage, une émission de télévision, une publicité, un clip, un film institutionnel

Selon l'organisation de la structure qui l'emploie et son périmètre d'activités il occupe la fonction de : Monteur/se; Chef/fe monteur/se; Chef/fe monteur/se son; Assistant/e monteur/se (débutant); Assistant/e monteur/se adjoint/e; Assistant/e monteur/se son.

Suivant qu'il se spécialise dans l'image ou le son le monteur peut également occuper la fonction de : Monteur/se son; Monteur /se sous-titres; Monteur /se vidéo; Monteur /se truquiste; Chargé/ée de post-production; Assistant/e de post-production; Monteur/se cadreur /se; Mixeur/euse; Bruiteur /bruiteuse;

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

L1507 : Montage et post-production

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les évaluation s'articulent autour de mises en situations professionnelles, d'une épreuve finale, d'un rapport de stage et de sa soutenance. Ce sont toutes des mises en situations professionnelles reconstituées : montage de séquences pour un long métrage; réalisation d'un montage d'un épisode de série, réalisation d'un montage des images et des sons d'une séquence de documentaire, publicité ou clip et la réalisation.

Les candidat(e)s doivent réaliser le montage images et des sons de séquences pour un long métrage, un épisode de série, une séquence de documentaire, de publicité ou clip et le montage d'un court métrage. Ils/elles disposent d'un temps donné pour réaliser leur montage avec un logiciel imposé. Ils doivent à chaque fois analyser le scénario ; réaliser le derushage, le classement et le montage des images et des sons, pré mixage, conformation, export. Ils /elles doivent présenter et justifier le travail oralement devant des professionnels enseignants. Les candidats doivent faire la présentation orale du rapport de stage : durant son stage, il/elles participent à une ou plusieurs des activités nécessaires à la réalisation d'un montage. Ils/elles devront rédiger un rapport comprenant : la présentation de l'entreprise, ses missions, les contraintes techniques et artistiques, le matériel et la technique utilisés, l'intention artistique s'il y a lieu avec l'appréciation du tuteur de stage. La soutenance est de 30 minutes au minimum.

L'évaluation finale avec délivrance de la certification se fait devant un jury de professionnels composé de chefs monteurs: à partir d'un scénario, d'un rapport script et de rushes, le candidat devra produire, présenter et argumenter un montage d'un court métrage sur un sujet imposé.

En cas d'obtention partielle de la certification, pour l'accès par la voie de la formation initiale, en cas de non obtention ou obtention partielle du titre, le/la candidat/e peut se représenter au jury de la promotion N+1. Le bénéfice des composantes acquises est illimité.

Pour la VAE: Le titre peut également être obtenu par la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience, sur la base de l'expérience et des compétences acquises en situation de travail qui seront démontrées à travers la réalisation d'un livret de preuves, dit « livret 2 ». Toute validation partielle fait l'objet de la délivrance de certificat(s) de compétence(s) attestées qui restent acquies définitivement (validité illimitée)

Blocs de Compétences : en formation Professionnelle Continue, le montage doit être fait en continu, toutes les phases doivent être acquises et s'articulent entre elles sans être dissociable. Pour obtenir le titre, le candidat devra passer devant le jury de certification et présenter un montage d'un court métrage de fiction de 10 à 20 mn. Il/elle effectuera le montage à partir de rush mis à sa disposition, dans le cadre d'un temps imparti limité à 18 heures.

Blocs unique de compétences : Monter un court métrage descriptif

- analyser un scénario et définir les choix techniques
- préparer le montage : vérification du matériel, derushage, sélection images et sons et éléments à ajouter
- réaliser le montage final
- réaliser et suivre les opérations de post production et réaliser la conformation et l'export du master

Modalité: Le/la candidate doit effectuer le montage d'un court métrage de fiction de 10 à 20 mn, à partir de rush mis à sa disposition, dans le cadre d'un temps imparti limité à 18 heures

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le représentant/e des professions Employeurs/euses nommé/e par le/la directeur/trice du CLCF</li> <li>• Un/e représentant/e en activité des professions Salariés</li> <li>• La directrice ou son représentant/e</li> <li>• Un/e enseignant/e -formateur</li> <li>• Un/e responsable pédagogique</li> </ul> Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs à parts égales représentants des Salariés(es) et des Employeurs/euses
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le repré-sen-tant/e des professions Employeurs/euses nommé/e par le/la directeur/trice du CLCF</li> <li>•Un/e représentant/e en activité des professions Salariés</li> <li>•La directrice ou son représentant/e</li> <li>•Un/e enseignant/e -formateur</li> <li>•Un/e responsable pédagogique</li> </ul> Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs à parts égales représentants des Salariés(es) et des Employeurs/euses
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le repré-sen-tant/e des professions Employeurs/euses nommé/e par le/la directeur/trice du CLCF</li> <li>•Un/e représentant/e en activité des professions Salariés</li> <li>•La directrice ou son représentant/e</li> <li>•Un/e enseignant/e -formateur</li> <li>•Un/e responsable pédagogique</li> </ul> Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs à parts égales représentants des Salariés(es) et des Employeurs/euses
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Le/la Président/e du jury est un/e professionnel/le repré-sen-tant/e des professions Employeurs/euses nommé/e par le/la directeur/trice du CLCF</li> <li>•Un/e représentant/e en activité des professions Salariés</li> <li>•La directrice ou son représentant/e</li> <li>•Un/e enseignant/e -formateur</li> <li>•Un/e responsable pédagogique</li> </ul> Parmi les membres du jury, 40 % sont membres extérieurs à parts égales représentants des Salariés(es) et des Employeurs/euses

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Monteur cinéma et audiovisuel" avec effet au 29 juillet 2008 jusqu'au 22 août 2015.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Monteur cinéma et audiovisuel" avec effet du 07 juin 2018, jusqu'au 21 juillet 2022.

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Monteur - monteuse cinéma et audiovisuel" avec effet au 22 août 2015, jusqu'au 07 juin 2018.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification de l'autorité responsable.

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Monteur en techniques cinématographiques avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2012. *(En vertu de l'arrêté du 10 août 2012 les titulaires de la certification obtenue à compter du 29 juillet 2008 peuvent se prévaloir du niveau II).*

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

36 étudiants/es diplômés/es par an

##### **Autres sources d'information :**

Site web du Centre national du cinéma français : [www.cnc.fr](http://www.cnc.fr)

Site web du Conservatoire Libre du Cinéma Français : [www.clcf.com](http://www.clcf.com) - [contact@clcf.com](mailto:contact@clcf.com)

Conservatoire Libre du Cinéma Français

Centre national du cinéma français

##### **Lieu(x) de certification :**

Leader films - Conservatoire libre du cinéma français (C.L.C.F.) : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]

CLCF

9, Quai de l'Oise

75019 Paris

Tél. : 01 40 36 19 19

[contact@clcf.com](mailto:contact@clcf.com)

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CLCF - 9, Quai de l'Oise - 75019 Paris

Tél. : 01 40 36 19 19

[contact@clcf.com](mailto:contact@clcf.com)

CIFAP - 27 rue du Progrès - 93100 Montreuil

CIFACOM - 27 ter rue du Progrès - 93100 Montreuil

##### **Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Monteur cinéma et audiovisuel](#)